Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-032SMICTOCO-DE

DELIBERATION N° 2026/032/BIR

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 03/02/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de votants :33
Ne prenant pas part au vote : 1 (M. BOHANNE)
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'excusés : 5
Nombre d'absents : 7

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : BOUILLET Isabelle **LANDUJAN** : HENRY Serge (arrivée vers 20h20) **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge, ROUAULT Delphine **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, Thierry VERNEY **MUEL** : CHENAIS Patrick **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
Patrick HERVIOU, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, DIVET Anne, LELU Annette
ABSENTS
BUISSON Alain, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, SAUDRAIS Vanessa, BRICHE Fabien, URVOY Karine, MORICE Anne-Marie
POUVOIRS
Patrick HERVIOU à BOUILLET Isabelle, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LELU Annette à GUITTON Pierre

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-032SMICTOCO-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 2026/032/BIR

SYNDICATS	**Rapporteur : Philippe CHEVREL**

SMICTOM CENTRE OUEST – MODIFICATION DES STATUTS

VU

- *Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-20 et L.5711-1 et suivants ;*
- *La délibération du Comité syndical du SMICTOM en date du 18 décembre 2025 approuvant la modification de ses statuts ;*
- *Le projet de statuts modifiés annexé à la présente délibération ;*

CONSIDÉRANT

- *La nécessité d'adapter les statuts du SMICTOM afin de :*
  - *Actualiser la liste des communes adhérentes*
  - *Mettre à jour les règles de gouvernance, la représentation des membres et les modalités financières ;*

- *Que conformément aux dispositions du CGCT, les modifications statutaires doivent être approuvées par les collectivités membres ;*

M le Président EXPOSE :

La modification statutaire présentée par le SMICTOM Centre Ouest a pour objet :

- Article 1 – Composition du syndicat : L'intégration, pour le Département des Côtes-d'Armor, de la commune de Saint-Launeuc en tant que commune déléguée de Merdrignac ;

- Article 6 – Comité syndical : La mise à jour du nombre de délégués en fonction de la population pour l'année 2026, entraînant l'attribution d'un délégué supplémentaire à la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban

- Article 7 – Bureau syndical : L'ajout de la disposition suivante : « Le Comité syndical, lors de sa première séance, fixe le nombre de vice-présidents dans les limites prévues par l'article L.5211-10 du CGCT. »

- Article 8 – Dispositions financières et comptables : L'ajout de la mention relative aux redevances perçues auprès des usagers ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **APPROUVE la modification des statuts du SMICTOM Centre Ouest telle qu'adoptée par le Comité Syndical en date du 18 décembre 2025 et annexée à la présente délibération ;**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un des Vice-Présidents délégués, à signer tous documents afférents à cette délibération.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT